

ACCÈS AU DOSSIER MÉDICAL

Vous pouvez demander une communication auprès du Directeur d'établissement de toute ou la partie de votre dossier médical après avoir renseigné le formulaire dédié.

Délai légal de transmission du dossier médical :

- Dans un délai légal de 8 jours pour les dossiers actifs* (*délai de réflexion de 48h*)
- Dans un délai légal de 2 mois pour les dossiers inactifs**

Les pièces suivantes :

- Lettre de demande de dossier médical
- Formulaire de demande complété (cf. p2)
- Liste de documents à fournir (cf. p3)

doivent être envoyées :

- Par retour de mail : dossier@hjd.asso.fr
- Ou à l'adresse suivante :

Madame la Directrice
Hôpital Joseph Ducuing
15 rue de Varsovie
31076 TOULOUSE Cedex 3

* dernières informations médicales datant de moins de 5ans

** dernières informations médicales datant de plus de 5 ans

Le délai démarre à partir de la réception d'une demande complète

Références légales :

- Loi n°2002-303 du 4 mars 2002 relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé
- Art L1111-7 et L1112.1 du code de la santé publique
- Décret 2016-994 du 20 juillet 2016
- Décret 2018-137 du 26-02-2018
- Cour de justice de l'Union Européenne ECLI : EU : C : 2023: 811 du 28/10/2023

FORMULAIRE D'ACCÈS AU DOSSIER MÉDICAL

IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

PATIENT :

Nom de naissance : Prénom :

Nom d'usage : Date de naissance :/...../.....

En cas de demande correspondant à un(e) séjour/consultation particulier(e) :

- Dates du séjour à l'Hôpital Joseph Ducuing :/...../.....

- Médecin responsable au cours de l'hospitalisation :

Demandeur (si différent du patient) :

Nom de naissance : Prénom :

Nom d'usage : Date de naissance :/...../.....

Adresse du patient (le cas échéant du demandeur) :

Mail :

Téléphone :

PIÈCES SOUHAITÉES

Je souhaite avoir communication du :

Dossier complet (intégralité des documents contenus dans le dossier médical de l'hospitalisation) sauf pour patients décédés (dans ce cas, seules les pièces répondant au motif de la demande peuvent être communiquées)

Ou les **pièces suivantes** versées au dossier médical (1) :

Lettre de sortie (compte-rendu d'hospitalisation)

Compte-rendu opératoire

Dossier d'anesthésie

Compte-rendu d'examens radiologiques

Compte-rendu d'examens de laboratoire

Observations médicales

Prescriptions thérapeutiques

Dossier transfusionnel

Compte-rendu d'autres examens :

Feuille de surveillance (administration des médicaments, surveillance des températures et tension, transmissions,...)

Compte-rendu d'examens anatomocytologiques (analyse d'un prélèvement opératoire)

Autres documents éventuels :

Si la demande ne concerne qu'un évènement ou un suivi particulier/une période particulière, merci de le préciser ci-dessus ou dans votre courrier/message de demande. Cela permettra de diminuer les délais de transmission du dossier.

MODALITÉS DE COMMUNICATION

Selon les modalités suivantes :

Consultation sur place à l'hôpital (2) sur rendez-vous :

Copie papier des documents :

Remise en mains propres d'une copie du dossier

Envoi recommandé avec accusé de réception

Envoi postal à un médecin désigné par mes soins (Nom et coordonnées exactes) :

Copie numérique des documents :

Envoi sur votre Espace Personnel de Santé : inscription nécessaire sur <https://www.monespacesante.fr/>

Dans ce cas, merci d'indiquer votre numéro de Sécurité sociale complet :

À un médecin désigné par mes soins : (Nom et coordonnées exactes) :

Je suis informé(e) que :

- Pour les dossiers médicaux datant de moins de 5 ans, le délai légal d'envoi du dossier est de 8 jours à compter de la date de réception de votre demande complète (après délai de réflexion minimum de 48h)
- Pour les dossiers médicaux datant de plus de 5 ans, le délai légal d'envoi du dossier est de 2 mois
- Dans le cas d'une demande de copie de dossier papier si vous avez déjà fait la demande de communication de votre dossier pour le ou les mêmes séjour(s)
 - La facturation sera de 0,18 € par page + le coût de l'expédition en recommandé pour l'envoi postal
 - La facturation sera de 19 € pour un dossier complet. Chèque à l'ordre de : Hôpital Joseph Ducuing, joint à ma demande (ce tarif comprend l'envoi en recommandé avec accusé de réception)

Attention : Je suis informé(e) de la nécessité de préserver la confidentialité de ces informations. J'ai pleine conscience du caractère confidentiel des informations de santé que je détiens et des risques d'un usage non maîtrisé, notamment du fait de la sollicitation de tiers, des données de santé qui me concernent (famille, entourage, assureurs, employeurs, etc...)

(1) selon le type et le motif d'hospitalisation, tous les éléments listés n'existent pas obligatoirement dans chaque dossier.

(2) Si vous choisissez de venir consulter le dossier sur place, le médecin qui vous recevra peut vous aider à trier le document dont une copie vous serait utile.

Fait à

Le :/...../.....

Signature :

LISTE DES DOCUMENTS À FOURNIR EN FONCTION DE VOS DROITS

ATTENTION : Dans tous les cas, une lettre de demande de communication de dossier médical, doit être adressée à la Directrice de l'établissement par courrier recommandé avec accusé de réception, accompagnée des éléments justificatifs ci-dessous.

TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS TRAITÉ

Vous êtes : la personne concernée

- La copie recto-verso de votre pièce d'identité ou passeport ou carte de séjour

Vous êtes : ayant droit en cas de décès de la personne (*Sauf opposition de la personne défunte de son vivant avec élément de preuve dans le dossier médical*)

Pièces à fournir :

- La copie recto-verso de votre pièce d'identité ou passeport ou carte de séjour
- La copie du livret de famille attestant du lien de parenté

OU

- Un document justifiant votre qualité d'ayant droit : certificat d'hérédité délivré par la mairie ou acte de notoriété délivré par le notaire

OU

- Certificat de concubinage si vous êtes le concubin

OU

- Copie du PACS

Le motif de la demande (cocher un seul des motifs ci-dessous) :

- Défendre la mémoire du défunt
- Faire valoir un droit
- Connaître la cause du décès

L'accès des ayants droits aux informations médicales du patient décédé est limité, il ne concerne pas l'accès à toutes les pièces du dossier.

Le motif doit être explicité dans votre courrier, afin de permettre à l'équipe médicale d'identifier le ou les documents nécessaires à la poursuite de l'objectif correspondant.

Vous êtes : le détenteur de l'autorité parentale dans le cas d'enfants mineurs à la date de la demande

Pièces à fournir :

- La copie recto-verso de votre pièce d'identité ou passeport ou carte de séjour
- La copie du livret de famille
- Le cas échéant la copie du jugement précisant le détenteur de l'autorité parentale

Vous êtes : le médecin expressément désigné par l'intéressé comme intermédiaire

Votre nom et votre adresse :

.....

Un courrier du patient nous autorisant à vous transmettre les données médicales demandées

Vous êtes : le tuteur d'une personne majeure placée sous tutelle

- La copie recto-verso de votre pièce d'identité ou passeport ou carte de séjour
- La copie du jugement de mise sous tutelle désignant le tuteur